

## LE PRODUIT

## BAG-IN-BOX CŒUR' DE POM

**La caisse-outré est souvent présentée** comme un conditionnement vertueux, car elle permet de réduire le nombre d'unités d'emballage et la quantité de plastique mise sur le marché. Or, si la poche et le carton ne sont pas séparés, l'ensemble risque de ne pas être recyclé...

## 1. CHEZ L'INDUSTRIEL

Avec les consignes de tri élargies, le message diffusé par Citeo est clair : «Tous les emballages vont dans le bac de tri!». Hélas, ce geste simplifié n'est pas une garantie que tous les emballages déposés dans ce bac seront recyclés, tant s'en faut... En effet, si dans de nombreux cas l'emballage déposé n'est pas recyclable, car ne disposant pas de filière, d'autres facteurs font que même un contenant revalorisable ne le sera pas. En premier lieu, en raison de ce qui est présenté dans beaucoup de «guides du tri» comme l'une des principales leçons : «Ne jamais imbriquer un emballage dans un autre». Ainsi, les machines n'étant pas capables de reconnaître une matière cachée dans une autre, les déchets imbriqués ne sont pas détectés. Lorsqu'ils sont malgré tout repérés et qu'ils ne sont plus considérés comme «refus de tri», ces emballages peuvent contenir des éléments perturbateurs pour le recyclage de la matière à laquelle ils ont été identifiés. S'il est demandé aux consommateurs de séparer les différents matériaux des emballages, cela n'empêche pas de plus en plus de metteurs en marché de vendre leurs produits dans des packagings parfaitement «imbriqués». Certes, ces derniers contribuent souvent à diminuer la quantité de plastique utilisée, mais ils ne facilitent en rien la revalorisation des matériaux qui les composent. Le conditionnement de type Bag-in-Box (ou caisse-outré) en est un exemple emblématique : constitué d'une boîte en carton représentant une «belle» ressource recyclable, sa poche interne n'est pas la bienvenue dans le cycle des papiers et cartons. Recyclable ou non, celle-ci doit absolument être dissociée avant d'être placée dans le bac de tri. C'est exactement ce que suggère de faire Cœur' de Pom avec sa nouvelle caisse-outré, en donnant aux consommateurs le moyen de le réaliser aisément.

## Le commentaire de Fabrice Peltier

Un emballage qui permet de faciliter le tri et d'optimiser le recyclage...

## 2. CHEZ LE DISTRIBUTEUR

Sur une des petites faces de son emballage, Cœur' de Pom explique sobrement, avec des schémas clairs, la gestuelle pour séparer la poche et le carton de la caisse-outré. La marque ne cède pas, comme on le voit trop souvent depuis quelque temps, à la tentation d'en faire un argument «salvateur de la planète».



## Le commentaire de Fabrice Peltier

Un emballage qui informe sur le bon geste de fin de vie sans essayer d'en tirer profit.



## 3. CHEZ L'UTILISATEUR

L'ouverture et la mise en œuvre du robinet de la caisse-outré Cœur' de Pom sont identiques à celles qui étaient proposées auparavant. Une fois la poche vidée de son contenu, il suffit de tirer sur la deuxième partie de la languette pour ouvrir plus largement la boîte et l'en extraire très facilement. Les consignes de tri indiquent de déposer la poche dans le bac des ordures ménagères et le carton dans celui du tri à la source : demain, le tout dans le bac de tri...

## Le commentaire de Fabrice Peltier

Un emballage qui facilite vraiment la séparation de ses deux composants.

## 4. À LA POUCELLE

Après avoir simplifié la séparation, le réel gain environnemental pour ces contenants de type Bag-in-Box sera une poche enfin recyclable et surtout véritablement recyclée!

## Le commentaire de Fabrice Peltier

Un emballage en route pour cocher le «R» du recyclage effectif...



## FABRICE PELTIER

Expert du design, Fabrice Peltier livre chaque mois le fruit de ses réflexions.

[www.fabrice-peltier.fr](http://www.fabrice-peltier.fr)